

Réunion de rentrée

Équipe enseignante :

Marie Aulagnier avec Mathilde Masclaux le lundi (TPS, PS, MS, 33 élèves)

Cathy Marcellier (CP,CE1, 22 élèves)

Maryline Cuoq (GS, CE1, 20 élèves)

Mylène Martel avec Elodie Pierzak le lundi (CE2, CM2, 26 élèves)

Julien Vigouroux avec Elodie Pierzak le vendredi (CM1, 21 élèves + direction)

Personnel non-enseignant :

Angélique Lagarto (Atsem avec les GS, garderie, étude et cantine)

Morane Binazet (Atsem avec les PS MS, garderie, étude et cantine)

Françoise Gévaudan, remplacée par Cécile Coston (garderie et cantine)

Laëtitia Tardieu (médiathèque)

Marie Aoufi, remplacée par Charlotte Baron (garderie)

Patrice Petit (AESH)

Un autre personnel AESH est attendu très prochainement.

Point sur la classe de TPS PS MS

Présences dans la classe	lundi	mardi	jeudi	vendredi
matin	12 PS 15 MS	6 TPS 12 PS 15 MS	6 TPS 12 PS 15 MS	12 PS 15 MS
Après-midi (12 PS à la sieste)	15 MS	15 MS	15 MS	15 MS

À la demande de plusieurs familles, nous avons étudié la possibilité d'accueillir des 2 ans et demi l'an dernier.

Voici les conditions validée en conseil des maîtres le 6 mai 2026 :

Une rentrée se fait en septembre, pas d'autres rentrée dans l'année scolaire.

Nous accueillons seulement des enfants nés de janvier à juin.

*Les élèves seront accueillis **deux matins par semaine le mardi et le jeudi**. Nous demandons une présence régulière dès la rentrée de septembre*

La propreté est requise car cet accueil se fait sur la volonté des enseignants, il n'est pas obligatoire.

Les élèves seront très nombreux dans la classe (plus de 30). Veillez à habituer les enfants à la socialisation par des moments de vie dans des groupes plus grands que le cercle familial restreint (crèche, nounou, cousins, amis...)

Ces informations ont bien sûr été transmises aux familles concernées dès le 7 mai 2026.

La mairie a mis à disposition une ATSEM de plus pour ce début d'année (Charlotte Baron) qui reste dans la classe ces deux matinées.

Service civique :

Recherche une candidature

Les missions seront les suivantes : accompagner les PS le matin sur des ateliers, soutenir la surveillance des récréations, accompagner les plus grands sur des ateliers de vivre ensemble l'après midi, construire du petit matériel pédagogique, rédiger des articles sur les activités menées à l'école.

La personne doit être âgée de 18 à 25 ans. L'indemnité est de 620€ net par mois pour 24h de temps scolaire, 4 jours par semaine de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h15 (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Il n'y a pas de cotisation au chômage. Le début d'activité se ferait le premier octobre.

Horaires :

8h45-12h15 – 13h45- 16h15

SORTIES AU PORTAIL MÉDIATHÈQUE

APC (aide personnalisée en petits groupes en dehors des heures de classe et soumis à autorisation parentale) après les évaluations nationales, selon les modalités indiquées par chaque enseignant

Garderie : de 7h30 à 18h30

Deux services à la cantine

Retour des élèves qui ne sont pas à la cantine à 13h30 sauf 13h20 sur demande justifiée en mairie

Études pour les élèves à partir de CE1

Médiathèque le mardi soir Groupes GS, CP 16h15 et CE CM 17h15
une information par mail sera faite pour vous indiquer les dates pour lesquels votre enfant est concerné.

Élections Conseil d'école :

Vendredi 9 octobre.

Un parent par classe.

Liste de 1 parent + 1 suppléant avant le samedi 26 septembre, sinon liste non recevable.

Présence à 3 réunions de conseil d'école entre la mairie, les représentants des parents d'élèves et les enseignants.

N'hésitez pas à vous porter candidat.

Absences :

Toute absence doit être justifiée : le jour même par téléphone ou par mail (maladie ou autre)

Les enseignants doivent pouvoir justifier dans les cahiers d'appel

Une présence régulière à l'école garantit la réussite dans les apprentissages.

En cas d'absences non justifiées à répétition les services de l'Inspection académique seront prévenus.

Financement :

Mairie pour la papeterie et librairie

Pour les sorties Mairie + AGGLO + Association de parents + participation des familles pour des sorties avec nuitées

Cotisations APE courant septembre

Règlements :

Règlement temps périscolaire à signer.

Règlement de l'école a été distribué

AUTORISATION de Prise de vue/ prise de son (presse/site mairie) proposées ponctuellement en fonction des projets de l'année / bien indiquer aux enseignants si vous vous opposez à des utilisations de l'image de votre enfant.

Projets et activités :

Natation au 2ème trimestre les mardis et jeudis du 5 janvier au 5 février (10 séances pour trois groupes : GS/CP/CE1 de 14h15 à 15h, CE2 et CM 10h05 à 10h50) –besoin d'accompagnateurs agréés et non agréés pour les vestiaires...

DATES DE PASSAGES D'AGREMENT à la vague :

Jeudi 8 octobre 2026 à 18h00

Samedi 14 novembre 2026 à 10h00

Jeudi 3 décembre 2026 à 18h00

Samedi 9 janvier 2027 à 10h00

Se présenter dans l'entrée de la piscine.

Musique avec Edith Paradis, intervenante de l'atelier des arts (à partir du 1^{er} oct)

USEP (rassemblements sport co, cycle foot, cycle basket)

D'autres activités seront organisées, nous avons un thème commun à toutes les classes dans le projet de l'année : la préservation de l'environnement

Communication :

Courrier électronique (ec43.pub.chaspuzac.elem@ac-clermont.fr) ou cahier de liaison;

N'hésitez pas à prendre un **rendez-vous**, je suis disponible au téléphone également

04 71 08 08 34